



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

Par : L'Association canadienne des optométristes

Août 2021



- **Recommandation 1** : Que le gouvernement du Canada entreprenne une étude sur la vision par l'entremise du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes ou du Comité sénatorial des affaires sociales, afin de s'attaquer officiellement à la crise actuelle de la santé oculovisuelle et des soins de la vue au pays ainsi qu'aux répercussions touchant la perte de productivité au travail, les environnements d'apprentissage et tous les aspects de la vie.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement du Canada finance un examen complet du document *Environmental Scan of Vision Health and Vision Loss in the Provinces and Territories of Canada* (analyse environnementale de la santé visuelle et de la perte de vision dans les provinces et les territoires du Canada), produit en 2009 par la Coalition nationale en santé oculaire et financé par l'Agence de la santé publique du Canada.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement du Canada crée un Bureau de la vision sous l'égide de l'Agence de la santé publique du Canada afin de faire progresser la santé oculovisuelle¹ au sein de la population par la promotion de la santé, la prévention des maladies et des conseils professionnels et techniques, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement du Canada investisse dans la télémédecine oculaire afin d'en faciliter l'accès partout au Canada, en particulier pour les personnes vivant dans les régions rurales et éloignées, les personnes à mobilité réduite et les populations vulnérables marginalisées.

Alors que les Canadiens se remettent de la pandémie de COVID-19 et que les gouvernements cherchent à promouvoir la reprise économique et la stabilité, les optométristes de tout le pays sont prêts à contribuer à la reprise grâce à leur expérience pratique dans leurs rôles de professionnels primaires en santé oculovisuelle et de propriétaires de petites entreprises. L'Association canadienne des optométristes (ACO) applaudit les efforts déployés par le gouvernement pour favoriser la reprise économique et se réjouit de pouvoir contribuer à une solution à plus long terme.

Cela fait de nombreuses années que les optométristes sont très conscients des lacunes du système de santé en matière de santé oculovisuelle et de soins de la vue :

- L'accès aux soins oculovisuels est inéquitable d'un bout à l'autre du Canada, en raison des diverses approches de couverture adoptées par les ministères provinciaux de la Santé;
- Les avantages sociaux des employés couvrent à peine les examens de la vue et les articles de lunetterie de base;
- Les services offerts aux régions rurales et éloignées et aux populations vulnérables marginalisées demeurent insuffisants;

La pandémie de COVID-19 a confirmé ces lacunes, car le traitement du virus a eu la préséance sur les traitements en santé oculovisuelle et les soins de la vue.

De la mi-mars à la fin de mai 2020, les optométristes de l'ensemble du Canada ont répondu à diverses exigences des ministères provinciaux de la Santé pour fermer leurs cliniques. Après la réouverture des cliniques, les optométristes ont connu une baisse du nombre de patients atteignant jusqu'à 60 %, en conséquence des mesures de distanciation physique et de contrôle des infections mises en œuvre par les gouvernements provinciaux et les ordres professionnels. Alors que cette situation a eu une incidence sur l'accès des patients aux soins, elle a aussi entraîné des répercussions considérables sur le personnel des cliniques, la chaîne d'approvisionnement et l'industrie des soins oculovisuels.

Reprise économique, productivité et santé oculovisuelle

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada entreprenne une étude sur la vision par l'entremise du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes ou du Comité sénatorial des affaires sociales, afin de s'attaquer officiellement à la crise actuelle de la santé oculovisuelle et des soins de la vue au pays ainsi qu'aux répercussions touchant la perte de productivité au travail, les environnements d'apprentissage et tous les aspects de la vie.

Les incidences financières liées à la perte de vision sur l'économie canadienne sont

estimées à 15,6 \$ par année.²

Un faible niveau de scolarité, de faibles taux d'emploi, un taux d'absentéisme plus élevé, un salaire moindre, des blessures, une retraite prématurée, une situation socioéconomique plus faible et des risques de mauvaise santé et de mauvaise qualité de vie sont autant de conséquences associées à une mauvaise fonction visuelle.

Les optométristes pensent qu'il est possible de diminuer ces conséquences négatives, car 75 % des cas de perte de vision sont évitables ou traitables⁶.

Pour réaliser leur plein potentiel, les Canadiens doivent avoir accès à des soins oculovisuels de qualité dès la naissance. La santé oculovisuelle doit être considérée comme une priorité et un investissement. Le gouvernement du Canada a une occasion d'étudier les possibilités d'amélioration en réalisant un examen complet par l'entremise du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes ou du Comité sénatorial des affaires sociales. Il est surprenant que **le gouvernement du Canada n'ait jamais exploré les questions entourant la vision, ni envisagé de politique sur la vision.**

Il est urgent de mettre à jour la recherche

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada finance un examen complet du document *Environmental Scan of Vision Health and Vision Loss in the Provinces and Territories of Canada* (analyse environnementale de la santé visuelle et de la perte de vision dans les provinces et les territoires du Canada), produit par la Coalition nationale pour la santé visuelle en 2009 et financé par l'Agence de la santé publique du Canada.

Les recherches disponibles sur la santé oculovisuelle et les soins de la vue au Canada sont limitées et, lorsqu'elles existent, ne reflètent pas le paysage actuel des maladies et des conditions ainsi que leurs répercussions financières et/ou sociales. Un document antérieur de la Coalition nationale en santé oculaire qui avait pour but de recueillir ces renseignements en 2009 est maintenant désuet et ne permet pas de formuler une réponse financière efficace aux incidences liées au manque de soins oculovisuels et à la perte de vision.

Les études montrent que tout degré de perte progressive de la vision est associé à une augmentation des coûts pour le système de santé et pour l'ensemble de l'économie⁷. Pourtant, en 2017, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a annoncé que les Canadiens avaient dépensé 4,8 milliards de dollars en services de soins de la vision⁸, ce qui représente juste 2 % de l'ensemble des dépenses en soins de santé au Canada.

Faire de la santé oculovisuelle une priorité à l'ASPC

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada crée un Bureau de la vision sous l'égide de l'Agence de la santé publique du Canada afin de faire progresser la santé oculovisuelle¹⁶ au sein de la population par la promotion de la santé, la prévention et la gestion des maladies et des conseils professionnels et techniques, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Le gouvernement du Canada conserve sa compétence en matière de soins de santé pour les populations autochtones, les anciens combattants, la GRC, les réfugiés et un large éventail de services sociaux. La compréhension des besoins particuliers en matière de santé oculaire et de soins de la vue de chaque groupe démographique aidera à mieux aborder et à accroître les ressources nécessaires pour une prévention et une prise en charge plus complètes de la prévention et de la gestion des maladies, la promotion de la santé et le soutien à ces populations.

Télémédecine oculaire

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada investisse dans la télémedecine oculaire afin d'en faciliter l'accès partout au Canada, en particulier pour les personnes vivant dans les régions rurales et éloignées, les personnes à mobilité réduite et les populations vulnérables marginalisées.

Bien que rien ne puisse remplacer un examen oculovisuel complet en personne, les progrès rapides des technologies d'imagerie diagnostique et d'évaluation ont permis aux optométristes du Canada de fournir certains services de soins oculovisuels à distance. Investir dans des séances de formation et d'éducation complètes en télémedecine pour les optométristes et d'autres professionnels de la santé oculovisuelle, améliorer l'accès Internet à large bande, effectuer des recherches sur de nouvelles plateformes de télémedecine oculaire et sensibiliser le public sont autant d'éléments qui contribueraient à l'élaboration et à la mise en œuvre de la télémedecine oculaire en cette ère post-pandémie.

Les optométristes savent très bien que la télémedecine oculaire peut aider de nombreux Canadiens, notamment ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées, ainsi que les personnes qui ont des problèmes de mobilité. est évident que la télémedecine oculaire servirait aussi d'application utile dans les ententes de cogestion et les consultations entre les optométristes, les ophtalmologistes et d'autres professionnels de la santé.

L'Association canadienne des optométristes est le porte-parole national de l'optométrie. Elle se consacre à l'avancement collaboratif des normes les plus élevées de soins oculaires primaires en faisant la promotion d'une vision et d'une santé oculovisuelle optimales.

Références

1. Déterminants de la santé. Santé Canada (16 juillet 2021). <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/approche-axee-sur-la-sante-de-population.html>
2. Conseil canadien des aveugles (mai 2021;1). *The Cost of Vision Loss in Canada*.
3. Cumberland PM, Rahi JS, pour le consortium UK Biobank Eye and Vision (2016). *Visual Function, Social Position, and Health and Life Chances. The UK Biobank Study*. JAMA Ophthalmol. 2016;134(9): 959-966. Doi: 10.1001/jamaophthalmol.2016.1778
4. Organisation mondiale de la Santé (2010). *Plan d'action pour la prévention de la cécité évitable et de la déficience visuelle, 2009-2013*. Genève : OMS. https://www.who.int/blindness/plan_d_action_french.pdf?ua=1
5. Javitt, J., Zhou, Z., Willke, R. (2007). *Association between Vision Loss and Higher Medical Care Costs in Medicare Beneficiaries*. American Academy of Ophthalmology. 114:238-245.
6. Institut canadien d'information sur la santé. (2017). *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2017*. Ottawa, Ontario : ICIS.
7. Déterminants de la santé. Santé Canada (16 juillet 2021). <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/approche-axee-sur-la-sante-de-population.html>